



Mesdames, Messieurs,
Chers locataires,

Je tiens à vous souhaiter avant tout une excellente année 2023 pour vous et vos proches. Je formule à votre intention des vœux de santé et de bonheur, de réussite et de joie.

L'année 2023 marque un moment important de l'histoire de Côte d'Azur Habitat. L'Office va fêter son **centenaire d'existence**. Avant d'avoir eu l'honneur d'être élu Président de Côte-d'Azur Habitat en juillet 2020, **dix Présidents se sont succédés** à la tête du premier bailleur social des Alpes-Maritimes.

À chacune et chacun d'entre eux je veux rendre hommage et je veux vous dire combien je suis conscient de la lourde tâche qui est la mienne.

Ce premier journal des locataires de l'année est l'occasion de revenir sur plusieurs points importants. Tout d'abord, pour votre sécurité, un rappel sur les **conseils d'utilisation des appareils de chauffage** pour **lutter contre les incendies et les intoxications au monoxyde de carbone** qui se sont multipliés ces derniers mois. En cette période hivernale, ce fléau, qui est responsable du décès d'une centaine de personnes chaque année en France peut survenir et surtout être très dangereux lorsque les conditions de fonctionnement des appareils utilisant des combustibles ne sont pas idéales.

D'un point de vue pratique, Côte d'Azur Habitat **met à jour ses moyens de paiement** : les paiements en espèces avec EFICASH et par TIP/Chèque ne sont plus disponibles depuis le 1^{er} janvier. Vous trouverez les différentes alternatives proposées par l'Office en page 5.

Par ailleurs, la fin d'année a été riche en événements pour notre office. Je pense notamment à la **démolition des immeubles du Point du Jour à Saint-Laurent-du-Var** afin de réaménager ce territoire qui sera embelli et bientôt renommé Porte de France.

On peut évoquer également la **réhabilitation de Roquebillière et Roquebillière Extension** qui vient de s'achever en ce mois de janvier : plus de 4 millions d'euros investis pour 795 logements afin d'améliorer vos conditions de vie. Ce quartier de Roquebillière va également connaître un renouvellement dans les années à venir, avec le réaménagement de sa dalle qui offrira de nouveaux équipements publics et de nouvelles activités commerciales.

Enfin, les **représentants des locataires** ont été désignés lors des élections tenues au mois de décembre dernier. Vous découvrirez dans ce numéro qui vous représentera et siègera aux Conseils d'administration de l'Office ces prochaines années.

Je vous souhaite de nouveau une très belle année 2023 ainsi qu'une bonne lecture.

édito

Au sommaire

Côte d'Azur Habitat lance son centenaire !	p.2
Se chauffer sans danger, quelques conseils simples	p.3-4
Comment payer votre loyer ?	p.5
La démolition du Point du Jour se poursuit	p.6
FLAM remporte les élections des représentants des locataires	p.6
La réhabilitation de Roquebillière et Roquebillière extension	p.7



Une question,
un problème technique
ou une réclamation ?
Contactez votre
Centre Relation Clientèle
au : **04 93 18 75 00**.

www.cotedazurhabitat.fr

Anthony Borré

Président de Côte d'Azur Habitat
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Premier Adjoint au Maire de Nice

CÔTE D'AZUR HABITAT lance son centenaire !

L'Office fête ses 100 ans d'existence cette année. Un nouveau logo sera arboré tout au long de l'année afin de faire honneur à cet évènement.



Petit rappel historique des différents Présidents qui se sont succédés à la tête de l'OPAM puis Côte d'Azur Habitat de 1950 à aujourd'hui



Anthony Borré
Depuis 2020



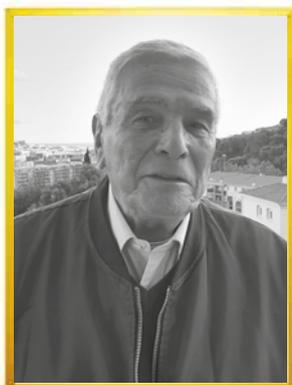
Philippe Pradal
2017-2020



Dominique Estrosi-Sassone
2008-2017



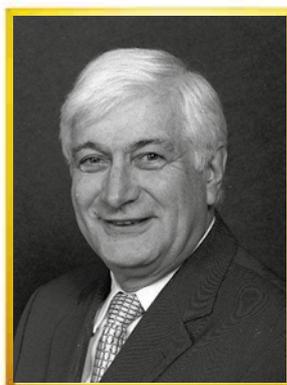
Juliana Chichmanian
2006-2007



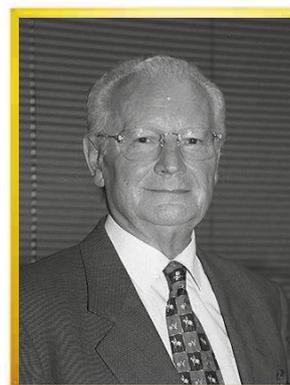
Jean-Pierre Nicoud
2003-2006



Jacques Peyrat
2002 et 2008



Gilbert Stellardo
2001-2002



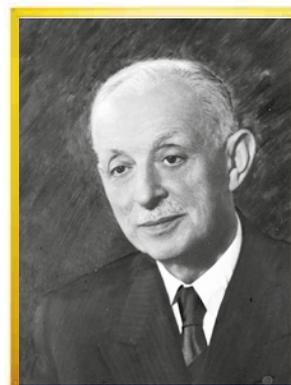
Max Baeza
1995-2001



José Balarello
1964-1995



Raoul Bosio
1959-1964



Jean Médecin
1954-1959

SE CHAUFFER SANS DANGER

Quelques conseils simples

COMMENT PRÉVENIR LES RISQUES D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE DUS À UN APPAREIL DE CHAUFFAGE ?



Quels sont les dangers du monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux, incolore et inodore. Il provoque maux de tête, vomissements, fatigue, malaise... et peut entraîner la mort ! Tous les appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol peuvent produire du monoxyde de carbone : cuisinière, chaudière et chauffe-eau, chauffage d'appoint non électrique, poêle, cheminée... D'autres appareils produisent du monoxyde de carbone : brasero et barbecue, groupe électrogène, moteur de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage. **Ces appareils doivent toujours être utilisés en extérieur !**

Quels sont les signes d'une intoxication au monoxyde de carbone ?

Quand un appareil de chauffage ou de cuisson est en service et que vous **avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal**, il y a peut être du monoxyde de carbone chez vous !

QUE FAIRE EN CAS DE DOUTE ?



Ouvrez les fenêtres et les portes.



Arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson.



Sortez de chez vous.

Comment éviter une intoxication au monoxyde de carbone ?

- Faites **ramoner les conduits d'évacuation de fumée ou de gaz** 1 à 2 fois par an.
- **Entretenez votre chaudière** tous les ans.
- Si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez **que du bois sans vernis ni peinture**.
- Utilisez un **chauffage d'appoint au maximum 2h de suite** et dans une pièce avec aération.
- **Ne bouchez pas les ouvertures** qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain...).
- **Aérez chaque jour votre logement** pendant au moins 10 minutes, même en hiver.
- **Les nouveau-nés et les enfants** sont particulièrement à risque de développer une intoxication au monoxyde de carbone car leur respiration est plus superficielle et rapide.

➡ Il est fortement conseillé d'installer un **détecteur de monoxyde de carbone** au sein de votre logement : **c'est le seul moyen de détecter ce gaz !**



COMMENT PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE DUS À UN APPAREIL DE CHAUFFAGE ?

Vérifiez la conformité de l'installation électrique avant l'utilisation de vos équipements.

> Appareils électriques : soyez toujours vigilants !

- Branchez tous les appareils sur une prise de terre.
- Ne laissez pas branchés en permanence câbles et chargeurs de téléphones.
- Faites attention à ce que ces câbles ne traînent pas sous un coussin de canapé, un plaid ou tout autre tissu inflammable.

La vétusté des appareils ou des câbles électriques augmente le risque d'incendie.

> Les radiateurs électriques, notamment les chauffages d'appoint

- Ne posez rien dessus (ni vêtement, ni serviette de bain, ni linge à sécher).
- Ne les positionnez jamais à moins de 60 cm d'un objet inflammable (rideau, meuble...).
- Toujours les éloigner d'une source d'eau (risque d'électrocution).

> Les rallonges électriques et autres multiprises sont des pièges à incendie

- Ne laissez jamais une rallonge électrique branchée si elle n'est pas reliée à un appareil.
- Ne surchargez pas une multiprise et ne combinez jamais plusieurs multiprises ensemble. Il y a risque de surchauffe.
- Si vous utilisez une rallonge enroulée, toujours la dérouler complètement avant utilisation.



Détectez les signes qui doivent vous alerter et qui nécessitent l'intervention d'un électricien au plus vite.

- Fusible qui saute à plusieurs reprises
- Disjoncteur qui se déclenche régulièrement

- Câble électrique chaud au toucher
- Prise électrique ou interrupteur qui fait du bruit
- Ampoule qui scintille quand vous allumez votre luminaire
- Appareil qui dégage une odeur particulière ou qui fume pendant son utilisation
- Marques noires sur un appareil électrique
- Câble usé, fissuré ou effiloché

Depuis le 8 mars 2015, tous les logements doivent être équipés d'au moins un détecteur de fumée autonome (loi du n° 2010-238 du 9 mars 2010).



Que faire en cas d'incendie ?

> Alertez les secours

- Alertez les secours en priorité.
- Touchez la porte avant de tenter de l'ouvrir et si elle est chaude, sortir par une autre issue si vous le pouvez. Une porte chaude peut signifier que le feu est de l'autre côté !
- Ne prenez pas l'ascenseur.

> Si vous êtes à un étage supérieur à celui où il y a le feu, ou sur le même palier : RESTEZ SUR PLACE ! Et...

- Fermez les portes.
- Si la fumée commence à passer sous la porte, arrosez la porte, colmatez-la avec des linges mouillés.
- Attendez les secours en vous manifestant à une fenêtre.
- Si la fumée envahit la pièce, rampez au sol sous les fumées et couvrez-vous le nez et la bouche avec un mouchoir humide.

LES NUMÉROS D'URGENCE

POMPIERS **18**



SAMU **15**



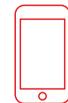
114 ou urgence11.fr

pour personnes sourdes et malentendantes (visiophonie, tchat, SMS, fax)



NUMÉRO D'URGENCE **112**

depuis un téléphone portable



Optez pour le **prélèvement automatique**

Pour pouvoir continuer à **payer votre loyer**, nous vous recommandons vivement d'opter pour le prélèvement automatique.

Un moyen de paiement **simple, sûr et gratuit.**

Pour y souscrire :

- Vous avez le choix entre 3 dates : le **1er, le 5 ou le 10 du mois.**

Rendez-vous sur votre espace locataire via notre site www.cotedazurhabitat.fr
Rubrique « Opter pour le prélèvement automatique »

OU

- Demandez un **mandat de prélèvement** disponible auprès de Côte d'Azur Habitat par téléphone (04.93.18.75.00). Remplissez et signez le formulaire.

Joignez-y un RIB à envoyer à l'adresse suivante :

Côte d'Azur Habitat
53, bd René Cassin
06282 Nice Cedex 3

La démolition du Point du Jour SE POURSUIT

Les travaux de déconstruction des bâtiments n°7 et 8 de la résidence du Point du Jour ont été lancés et terminés en décembre dernier, en présence de Christian Estrosi, président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Joseph Segura, maire de Saint-Laurent-du-Var, Anthony Borré, président de Côte d'Azur Habitat, Dominique Estrosi Sassone, sénatrice des Alpes-Maritimes, Jean-Claude Geney, sous-préfet de Grasse, ainsi que des équipes de Côte d'Azur Habitat.

C'est dans le cadre d'une politique d'aménagement qualitatif des espaces publics que la commune de Saint-Laurent-du-Var et Côte d'Azur Habitat se sont engagés dans une réflexion d'embellissement et de modernisation de l'entrée de ville avec l'élaboration d'un écoquartier renommé Porte de France.



FLAM remporte les élections DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

Le dépouillement de cette élection a eu lieu au siège de Côte d'Azur Habitat le 6 décembre dernier, en présence des représentants des listes (FLAM-Familles Rurales et Confédération Générale du Logement), une représentante du conseil d'administration, une représentante du Président de Côte d'Azur Habitat et un huissier de justice.



LES CHIFFRES DE CES ÉLECTIONS

- Nombre de votants : 2 305
- Taux de participation : 12.33 %
- Bulletins blancs : 221
- Bulletins nuls : 10

LES RÉSULTATS

- **FLAM-Familles Rurales** : 71.17 % de voix recueillies
 - **Confédération Générale du Logement** : 28.83 % de voix recueillies
- Sur les 4 sièges à pourvoir, **3 sont attribués à la FLAM-Familles Rurales et 1 à la Confédération Générale du Logement.**

L'aménagement DE LA DALLE DE ROQUEBILLIÈRE PRÉSENTÉ...

Côte d'Azur Habitat, la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur ont annoncé le futur projet de réaménagement de la dalle de Roquebillière, porté par Inbox, en présence de Christian Estrosi, Anthony Borré, Anne Ramos, Fatima Khaldi et Karim Ben Ahmed au mois de novembre dernier.

Une future réalisation qui verra la création de divers équipements publics et espaces verts, d'activités commerciales et associatives qui générera de nouveaux emplois. Cela permettra de compléter les besoins du quartier et d'améliorer la qualité de vie des habitants au quotidien.



AVANT



APRÈS

...ET LA RÉHABILITATION DE ROQUEBILLIÈRE et Roquebillière extension terminée !

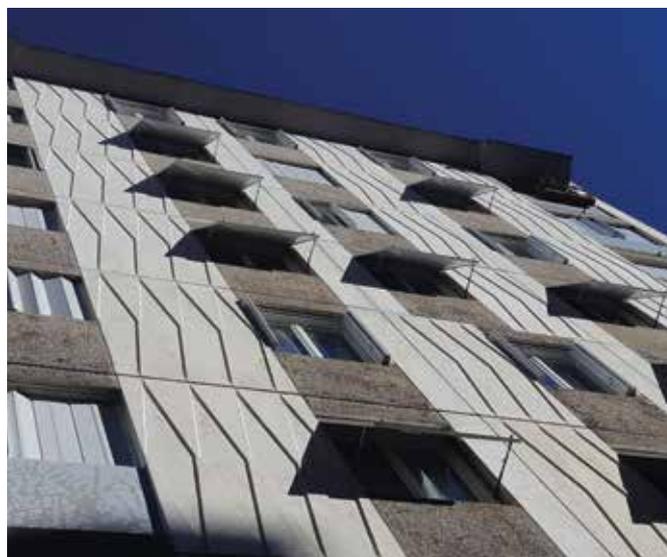
Dans le cadre de sa politique d'amélioration de ses résidences par des programmes de réhabilitation, Côte d'Azur Habitat avait validé le lancement du programme de réhabilitation de deux résidences lors de son Conseil d'Administration du 24 juin 2019 : Roquebillière et Roquebillière Extension.

Au total, le projet concernait **805 logements** et avait plusieurs objectifs :

- le remplacement des menuiseries extérieures et persiennes
- la fermeture des loggias par des persiennes en PVC
- la pose de tôles décoratives perforées au droit des garde-corps ajourés
- l'amélioration de la ventilation des logements par le remplacement des bouches d'extraction des pièces humides et le détalonnage des portes intérieures.

Les travaux, qui ont débuté le 1^{er} juillet 2020, ont été réceptionnés courant janvier 2023.

Pour rappel, le coût total des investissements s'élève à **4 171 000 €**.



NOS AGENCES

AGENCE ANTIBES

43, avenue Philippe Rochat
06600 ANTIBES

AGENCE CARROS

8, rue des Bosquets Bât. 8
06510 CARROS

AGENCE S^T AUGUSTIN

57, boulevard Paul Montel
06200 NICE

AGENCE LAS PLANAS

84, bd Henri Sappia Bât. 8
06100 NICE

AGENCE BON VOYAGE - L'ARIANE

151 bis, Route de Turin
Tour 21
06300 NICE

Place de l'Ariane
Résidence Les Sittelles
06300 NICE

AGENCE MENTON

185, avenue S^t Roman
Le S^t Roman
06500 MENTON

AGENCE DU FORUM

11, bd Louis Braille
06300 NICE



Jours d'ouverture des agences Côte d'Azur Habitat :

Uniquement le matin de 8 h 30 à 12 h

OPTEZ POUR L'APPLICATION MOBILE



Scannez
pour télécharger
l'application
Côte d'Azur Habitat.

SUIVEZ-NOUS SUR      @coteazurhabitat

Côte d'Azur
habitat

1^{er} bailleur des Alpes-Maritimes depuis 1923

Office Public de l'Habitat
de la Métropole Nice Côte d'Azur
et des Alpes-Maritimes
53, boulevard René Cassin
06200 NICE
Tél. : 04 93 18 75 00
www.cda-habitat.fr

Conception graphique : BHB communication

Directeur de la publication : Jérôme Taconnet, Directeur Général

Rédacteur en chef : Anne Ramos-Mazzucco,

Directeur de la Communication et de la Clientèle

Photos : Côte d'Azur Habitat, Adobe Stock, Philippe Viglietti

N°ISSN : 2109-5574 - dépôt légal 2019

Impression : Exaprint

